

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 71 (1991)
Heft: 2: 700 ans, et après?

Artikel: L'économie suisse de demain
Autor: Erbé, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'économie suisse de demain

René Erbé, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de l'Université de Neuchâtel, et Professeur à la faculté de Philosophie et d'Histoire de l'Université de Bâle

Les choses bougent en Europe, et l'économie suisse ne pourra se soustraire aux secousses résultant de l'élargissement et du renforcement de la Communauté Européenne, de la disparition du rideau de fer et de la libéralisation et la dérégularisation de l'économie mondiale. Les Suisses de l'an 2000 devront très probablement s'habituer à vivre avec :

1. Un franc suisse relativement moins fort.
2. Des taux d'intérêt plus élevés.
3. Une politique agricole moins protectionniste.
4. Une politique moins restrictive vis-à-vis de la main d'œuvre-étrangère.
5. Une économie moins cartellisée.

Les deux premiers facteurs sont d'ordre monétaire et ne résultent que seulement partiellement des tendances à l'unification accélérée de l'Europe. Au passé - plus exactement depuis les années trente - le franc suisse a bénéficié de ce que l'on appelle un "bonus de monnaie refuge". Ce bonus résultait des afflux considérables de capitaux étrangers attirés vers la Suisse par la stabilité économique et politique, le taux d'inflation relativement bas et le secret bancaire. Il y avait des périodes où cet afflux se transformait en véritable inondation, comme au début des années trente ou pendant les années précédant l'écroulement du système monétaire international de Bretton Woods. Mais depuis quelques années le ruisseau est devenu plutôt mince, et le gonflement temporaire pendant la crise du golfe n'a rien changé à cette tendance générale. Les motifs responsables d'un franc

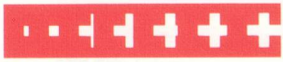
suisse relativement moins attractif pour les résidents des autres pays sont évidents : les pays industrialisés ont aboli les derniers vestiges du contrôle des changes, rendant ainsi leurs monnaies plus attractives et, par ailleurs, la Suisse a actuellement un des taux d'inflation les plus élevés en Europe. La Suisse n'est donc plus l'enfant modèle de la stabilité monétaire. En plus, le secret bancaire est troué - et risque de l'être encore davantage - par les accords d'entraide judiciaire entre gouvernements.

L'afflux de capitaux est le facteur principal pour expliquer que, pendant des décennies, la Suisse fut le pays avec les taux d'intérêt les plus bas au monde. Pendant les années cinquante, les Suisses pouvaient financer leurs maisons avec des crédits hypothécaires de 3 1/2 %. Ensuite, les taux augmentèrent quelque peu, mais en 1985 il était encore possible d'obtenir des crédits hypothécaires à 5 %. Depuis quelques années, cependant, les taux suisses d'intérêt montent et restent obstinément à un niveau élevé. Le taux de l'euro-franc est maintenant au-dessus de celui du dollar et du mark, ce qui est, pour le moins, inhabituel. Les marchés financiers étant de plus en plus intégrés et le niveau des taux d'intérêts mondiaux demeurant plutôt élevé, il y a fort peu de chances que les taux suisses retrouvent leur ancien plancher, même si le taux d'inflation suisse s'apparentait à celui des pays voisins. Ceci signifie que les Suisses devront s'habituer à vivre avec des taux d'intérêt élevés, provoquant probablement des difficultés durant un certain laps de temps, telles par exemple une hausse des loyers, ceux-ci étant liés aux taux d'intérêt.

La politique agricole est un autre domaine où des ajustements importants seront très vraisemblablement inévitables. Là encore, la pression n'émane pas nécessairement de Bruxelles - sauf dans le cas d'une adhésion pure et simple à la CE - mais plutôt du côté de Genève, c'est-à-dire du GATT. La politique agricole suisse est sans doute la plus protectionniste en Europe. L'importation de produits agricoles est sévèrement réglementée et à l'intérieur les prix de soutien sont au moins deux fois plus élevés que dans les pays de la CE. Le but de cette politique - sanctionnée dans un référendum quelques années après la deuxième guerre mondiale - est de garantir au paysan un revenu comparable à celui d'un ouvrier qualifié et d'assurer l'approvisionnement du pays en temps difficile. Ce dernier argument a été admis explicitement par le GATT quand la Suisse en est devenue membre.

Mais, depuis quelque temps, il est contesté par les pays exportateurs de produits agricoles, notamment les Etats-Unis dans le cadre de leur lutte contre le protectionnisme agricole. On voit mal comment la Suisse, même avec la CE comme allié inattendu, pourra résister à la pression américaine. Finalement, des prix de soutien trop élevés engendrent une tendance permanente à la surproduction. On envisage, ou plutôt commence à envisager, de remplacer ce système par des paiements directs qui ont pour avantage de ne pas encourager la surproduction.

L'organisation du marché du travail est une autre de ces particularités suisses qui ne subsistera guère. Son élément principal est la politique vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. Celle-ci vise à stabiliser la population étrangère par un système assez complexe de différenciation entre travailleurs étrangers. Le statut de saisonnier constitue la pierre d'achoppement principale. Il est interdit non seulement au détenteur du permis saisonnier de faire venir sa famille, mais aussi de changer d'emploi pendant l'année pour laquelle le permis est accordé. Ce statut, totalement incompatible avec les quatre libertés de l'acquis communautaire, est de plus en plus contesté par les milieux économiques suisses eux-mêmes, car il empêche la concurrence sur le marché du travail en protégeant les secteurs peu productifs, comme la construction et l'agriculture, qui en sont les principaux bénéficiaires.



1291-1991 Suisse





...«Que ce soit dans la politique agricole, la politique du marché du travail ou la politique des cartels, les transformations nécessaires doivent se produire, que la Suisse devienne membre de l'EEE, de la CE ou non»...

Photo : Alain Ceccaroli, Umbrailpass, Skt. Antoenien, Grisons, 1989. © Musée de l'Elysée, Lausanne.

Une étude récente tend à démontrer qu'une libéralisation de la politique de la main-d'œuvre vis-à-vis des citoyens de la CE ne provoquerait pas une vague d'immigration vers la Suisse, mais plutôt un changement dans la composition de la main-d'œuvre étrangère. Il y aurait davantage de travailleurs (et de cadres) qualifiés. Il se peut que les milieux hostiles à une augmentation continue de la population étrangère puissent consentir à une certaine transformation de la politique du marché du travail et celle-ci pourrait donc se faire sans que la Suisse devienne membre de l'EEE ou de la CE et soit obligée d'accepter l'acquis communautaire.

Il en va de même pour la politique des cartels. Comme on le sait : la Suisse est le pays le plus cartellisé du

monde. Or, dans la CE, les cartels sont interdits. Certes, il y a également en Suisse une loi sur les cartels, mais elle sanctionne seulement les abus, et pour prouver un abus il faut - ou plutôt il fallait - engager une procédure de l'autre monde. Cependant, depuis quelque temps, un rayon de lumière pointe à l'horizon. La Commission fédérale des Cartels est devenue, tout à coup, très active. Dans le cadre de la législation existante, elle a commencé à attaquer certains cartels assez forts, comme ceux des assurances et des banques. Le cartel des assurances-choses est pratiquement aboli et les banques ont accepté d'emblée certaines recommandations de la Commission des Cartels dans le domaine des conventions de courtage, etc. Le cartel de la bière, lui, s'est dissous lui-même, peut-être parce qu'il craignait

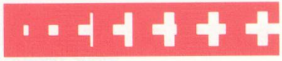
une enquête imminente de la Commission des Cartels avec des "recommandations" draconiennes. Si la Suisse devient membre de l'Espace Economique Européen ou de la CE, elle devra radicalement changer sa politique en la matière. Mais, même dans le cas d'un "Alleingang", les cartels ne survivront probablement pas tels quels. Les milieux les plus divers décrivent leurs effets néfastes, et l'opinion publique semble les écouter de plus en plus.

Que ce soit dans la politique agricole, la politique du marché du travail ou la politique des cartels, les transformations nécessaires doivent se produire, que la Suisse devienne membre de l'EEE, de la CE ou non. Autrement l'économie suisse de l'an 2000 sera le Disneyland de l'Europe. ■

Suisse de Réassurances



Zurich, Téléphone 01 285 21 21, Télex 815 722 sre ch, Télécopieur 01 285 29 99



1291-1991 Suisse

